



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Commission permanente

24 Mai 2023



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**

Mise à jour SFM : Rappel du cadre réglementaire

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) fixe le cadre de référence national des politiques publiques concernant la mer et le littoral. La seconde SNML (2023-2029), en cours d'élaboration, doit permettre de construire le nouveau cadre de l'action publique maritime de façon concrète et opérationnelle.

Les documents stratégiques de façade déclinent les orientations de la SNML au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

Les DSF constituent des documents de planification apportant une **réponse à la mise en œuvre de directives communautaires** :

- la directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)
- la directive-cadre planification de l'espace maritime (DCPEM)

Composition des DSF : 4 parties regroupées en 2 volets :

- le volet stratégique qui intègre (1°) la situation de l'existant dans le périmètre de la façade maritime concernée et (2°) les objectifs stratégiques et des indicateurs associés ; et
- le volet opérationnel qui intègre (3°) le dispositif de suivi et (4°) un plan d'action.

Le travail engagé par les services de l'État porte actuellement sur la **mise à jour des stratégies de façade maritime (partie 1° et 2° des DSF) adoptées en 2019 et complétées en 2022**, de façon à en assurer l'adoption pour début 2025.

Mise à jour SFM : les attendus pour l'été 2023

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) permet d'ancrer davantage le processus de planification de l'éolien en mer dans celui de la planification maritime.

La loi APER prévoit que le ministre chargé de l'énergie et le ministre chargé de la mer peuvent **saisir conjointement la CNDP afin que la procédure de participation du public lié à l'éolien en mer puisse être mutualisée avec celle des documents stratégiques de façade.**

Le DSF doit désormais identifier « pour chaque façade maritime, une cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'implantation, sur une période de dix ans à compter de sa publication, d'installations de production d'énergies renouvelables en mer à partir du vent et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité ».

Par ailleurs, « La cartographie définit également les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050, qui pourront être précisées et revues lors de la révision de la cartographie ... »

Les zones identifiées par la cartographie sont « définies de manière à atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables mentionnés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie [...] en prenant en compte l'objectif de préservation et de reconquête de la biodiversité et en particulier des aires marines protégées... ».

Cet exercice va combiner deux échelles :

- * la mise à jour d'un plan/programme d'une part, qui reste dans une logique de planification ;
- * le développement de l'éolien en mer dans une logique de projet d'autre part, qui a vocation à identifier des zones précises permettant de servir d'appui aux prochains appels d'offre.

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION

Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 5 avril 2023

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES DE LA CNDP - ARTICLES L.121-8 et L.121-8-1

Documents stratégiques de la façade et cartographie de l'éolien en mer à venir dans les dix ans : la commission, saisie de 4 projets de Documents stratégiques de façade, DSF, et des cartographies portant respectivement sur chaque façade maritime métropolitaine, décide de quatre débats publics et innove dans leur organisation. Il s'agit de débattre à la fois de la planification de l'espace maritime français et de tous ses usages (pêche, navigation, défense, énergie) tant à l'échelle nationale avec une vision d'ensemble qu'à l'échelle de chaque façade, chacune dotée d'enjeux propres. Dans un souci de parfaite information et participation du public, la CNDP a décidé de mettre en place un dispositif intégré et coordonné en désignant le même président pour chaque débat et les délégués régionaux CNDP concernés dans les commissions particulières de ces débats. La CNDP met ainsi en place un dispositif à même de garantir que le débat traite les enjeux transversaux aussi bien que les enjeux territoriaux et les particularités locales.

Mise à jour SFM : les attendus pour l'été 2023

Pour les débats publics, un projet de stratégie de façade (SFM) mis à jour proposé pour l'été 2023.

Structuration :

- Structure de la SFM de 2019 maintenue à savoir :

- * un document de synthèse en deux parties (situation de l'existant (état des lieux et vision) et objectifs stratégiques) + carte des vocations (= représentation cartographique des choix de planification)
- * une série d'annexes.

- En amont du débat, mise à jour par les services déconcentrés avec l'appui du CMF de : état des lieux, vision, certains objectifs stratégiques, cartes d'enjeux et de vocation.

A noter : finalisation des objectifs stratégiques définitifs à l'issue de la consultation réglementaire du public et des instances.



Mise à jour de la stratégie de façade maritime : les enjeux de la concertation

- Focus EMR :

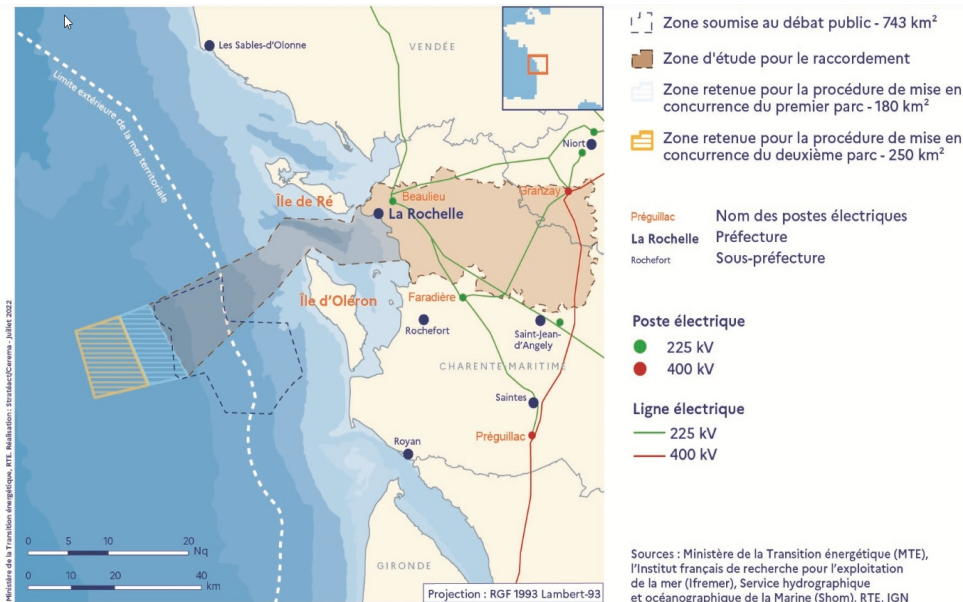
- * Neutralité carbone 2050 (loi énergie climat de 2019)
- * Diversification mix énergétique (PPE)
- * Déclinaison de stratégie européenne de développement des EMR (2020) 300 GW en 2050

Objectif : permettre d'engager de nouveaux appels d'offres éoliens, en s'appuyant sur une cartographie éolienne désormais intégrée au DSF.

Des fourchettes d'objectifs de puissance pour l'éolien en mer seront retenues à l'issue du débat public.

Sur cette base, la carte des vocations du DSF intégrera des scénarios sur l'éolien en mer avec :

- * des zones prioritaires pour l'éolien dans les 10 prochaines années (2033) pour identifier des zones précises permettant de servir d'appui aux prochains appels d'offre,
- * des zones de potentiel à horizon 2050 dans une logique de planification,
- * les justifications méthodologiques ayant guider ces choix à différentes échelles temporelles.



Mise à jour de la stratégie de façade maritime : les enjeux de la concertation

- Focus développement durable et coexistence des activités :

* **Pêche** : garantir à la pêche ces espaces de travail face aux autres enjeux croissants, et ainsi de conforter le secteur sur son avenir et l'engagement de l'Etat à le soutenir. La planification devra être cohérente avec la démarche d'élaboration d'un contrat stratégique de la filière pêche.

* **aquaculture** : faciliter le développement d'une planification des zones

* **tourisme côtier** : préservation du patrimoine, question paysagère, co-visibilité

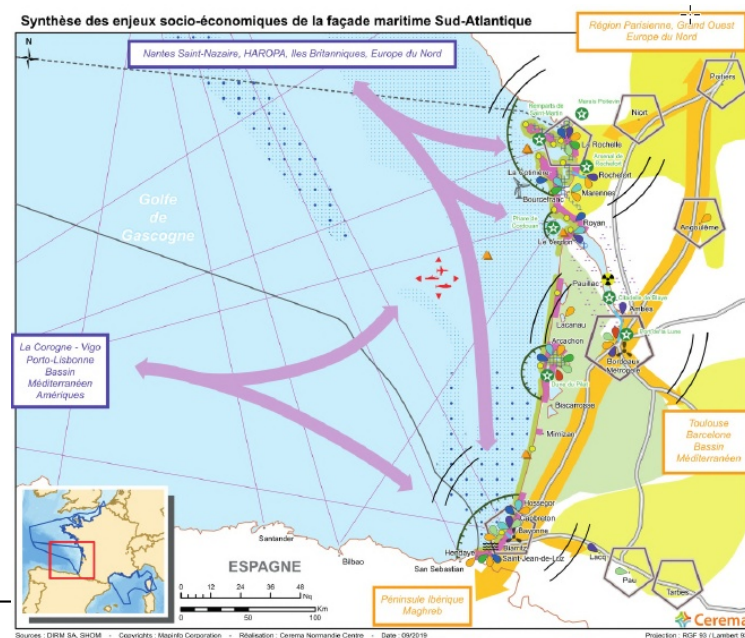
* **défense** : enjeux des co-activité

* **transport maritime et plaisance**

* **activités portuaires**

* **granulats**

* ...



Mise à jour SFM : les chantiers à venir

- **Etat des lieux** se basera sur :

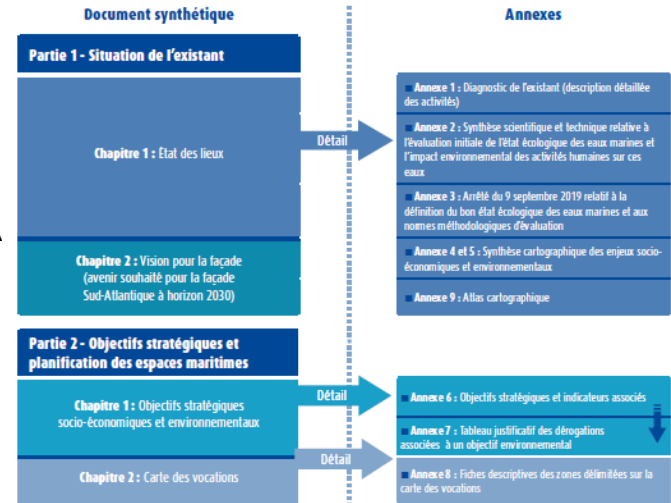
- * le travail conjoint CEREMA et UMR Amure sur les 23 fiches activités (*livraison fin mars 2023*).
- * la révision de la SNML2 (*livraison été 2023*),
- * la suffisance des politiques publiques de la mer et du littoral (annexe 7 PdA)
- * les connaissances des acteurs locaux de leurs domaines d'activités.
- * les travaux des responsables scientifiques et thématiques sur l'évaluation du bon état écologique (*livraison entre avril et juin 2023*).

- **La vision** s'appuiera sur plusieurs données d'entrée pour apprécier les évolutions locales/nationales/européennes attendues et se projeter avec les services et acteurs : travaux ADEME, IFREMER, RTE, agence de l'eau, évolutions politiques publiques,...

- Analyse en 4 pages de la pertinence des **objectifs stratégiques** basée sur les intrants ci-dessus, les nouvelles préoccupations énergétiques, environnementales, les évolutions socio-économiques, le Covid...

* volet environnement : pilotage par l'administration centrale avec des ateliers prévus avec les pilotes scientifiques courant avril en vue d'une première analyse consolidée à l'été 2023.

* Volet socio-économique : analyse conjointe services /administration centrale sur les capacités à renseigner les indicateurs pour affiner certains objectifs en vue d'une première analyse consolidée à l'été 2023.



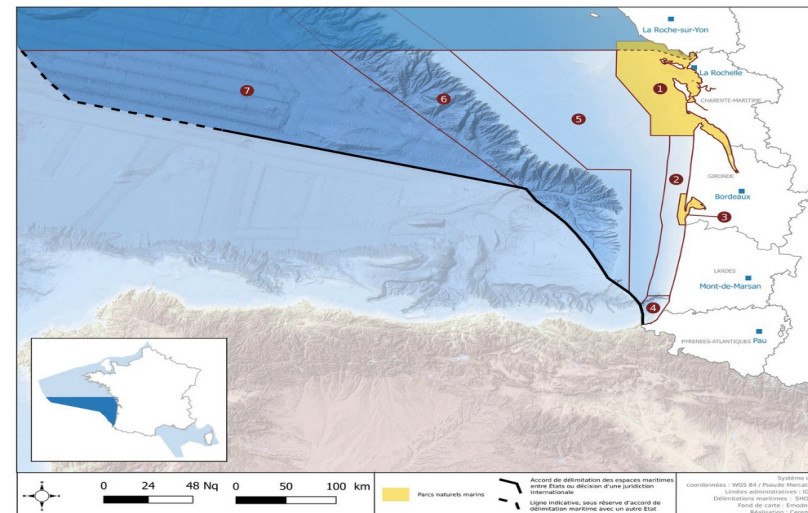
- La carte des vocations :

* Atelier CEREMA/EP CAF pour retravailler la carte des vocations et les vocations associées à chaque secteur.

Cette carte intégrera :

- * les zones propices à l'éolien en mer
- * les projets de zones de protection forte
- * les zones de vocation aquacole

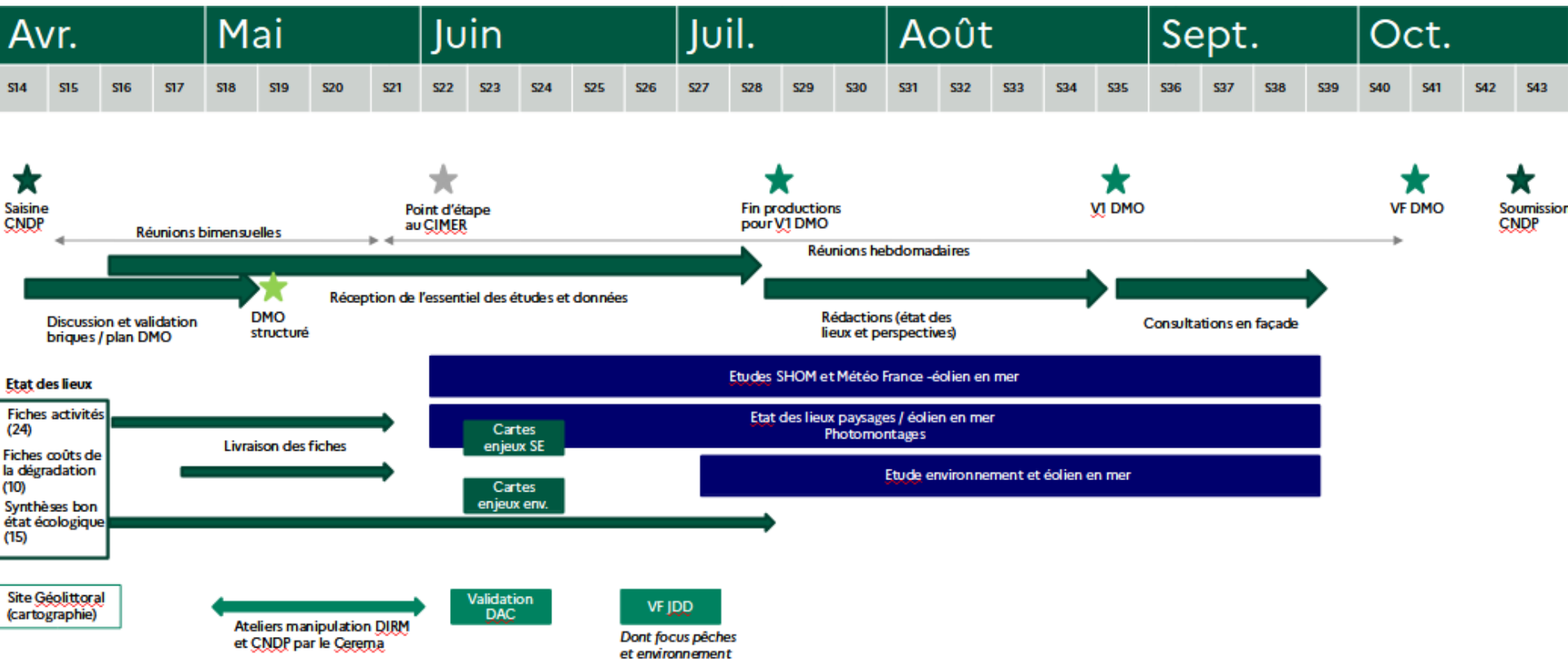
Carte des vocations de la façade maritime Sud-Atlantique



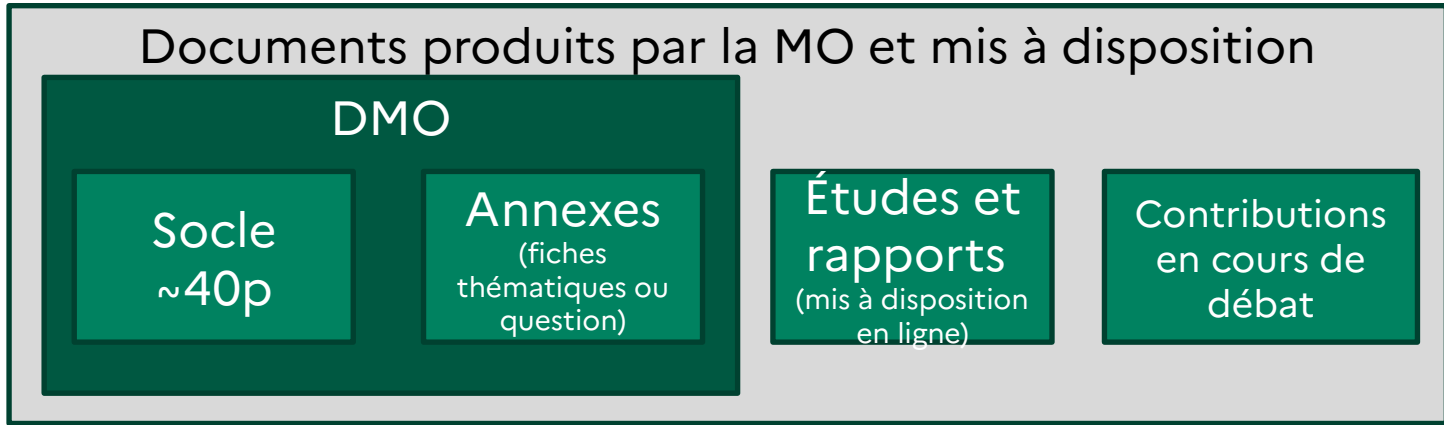
- 1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**
Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**
Connaissance et protection du patrimoine marin; développement durable des activités maritimes.
- 4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état écologique, à la prise en compte de l'évolution du trait de côte, en privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).
- 5 Le plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

- Synthèse publique de la saisine à venir – Transmission dès stabilisation par l'administration centrale
- Principe d'échanges réguliers aux niveaux nationaux et en façade avec les Commissions particulières de débat public (bimensuelles puis hebdomadaires)
- Points de contact :
 - Trois membres communs à toutes les CPDP – **Floran AUGAGNEUR, Francis BEAUCIRE, Caroline WERKOFF** -
 - Un référent par façade (SA : **Julie DUMONT**)
 - 2 personnes propres à la CPDP SA : **Isabelle BARTHE; – Denis SALLES.** (JO du 15 mai 2023)
- Prise en compte par les CPDP des instances en façade : consultation des CMF sur le DMO

Calendrier prévisionnel – Préparation des débats publics



Structure prévisionnelle du Document du maître d'ouvrage (DMO)



- Document socle :

Présentation des objets

- ✓ Planification maritime à l'échelle d'une façade
- ✓ Cartographie de l'éolien en mer
- ✓ Place du débat public et questions posées

Etat des lieux

- ✓ Activités maritimes (diagnostic + évolution, incidences sur le milieu et interactions)
- ✓ Le milieu marin et une évaluation de son état

Grands facteurs d'évolution

- ✓ Changement climatique : impacts sur les activités et le milieu
- ✓ Renforcement de la protection de la biodiversité
- ✓ Développement de l'éolien en mer

Orientations pour la façade

- ✓ Compte-tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues, orientations générales pour le développement de la façade
- ✓ Scénarios de cartes de vocation

Structure prévisionnelle du DMO

Titre fiche
Comment les premières SFM ont-elles été élaborées ?
Quelles sont les instances de concertation sur la mer et le littoral sur la façade ? Comment leur contribution et celle du débat public s'articulent-elles ?
Qu'est-ce que la carte des vocations ? En quoi est-elle à adapter ?
Quelles sont les évolutions maritimes majeures sur la façade ?
Pourquoi développer l'éolien en mer ?
Quels sont les projets de parcs commerciaux d'éoliennes en mer en cours ?
Quel cadre législatif pour le développement de l'éolien en mer et le choix des zones de projet ?
Liste des sources documentaires produites par la maîtrise d'ouvrage pour le débat public
Que signifie le coût de la dégradation des milieux marins ? Comment le calcule-t-on ? Qu'en est-il pour la façade XXX ?
Activités portuaires : bilan, interactions et perspectives
Transport maritime : bilan, interactions et perspectives
Pêches professionnelles et de loisir : bilan, interactions et perspectives
Aquaculture : bilan, interactions et perspectives
Tourisme et loisirs : bilan, interactions et perspectives
Extractions de matériaux marins : bilan, interactions et perspectives
Défense et sécurité : bilan, interactions et perspectives
Fiches autres activités spécifiques façade de si besoin (par ex : câbles)
Quelles évolutions des prix du foncier littoral sur la façade XXX ?
Cartographie des principaux paysages de la façade
Structure des emplois liés à la mer sur la façade
Comment le Brexit a-t-il affecté la pêche professionnelle ? (sauf en Med, où il pourrait être utile de faire une annexe sur le plan West Med par ex)
Peut-on pêcher dans un parc éolien en mer ?

Quels sont les infrastructures énergétiques présentes et prévues sur la façade XXX ?
Comment pêche professionnelle et protection de la biodiversité peuvent-elles interagir ?
Qualité de l'eau : impact sur les activités maritimes, pression et efforts d'amélioration portés par les DSF
Qu'est-ce que le SDAGE ? Comment interagit-il avec le DSF ?
L'évolution du trait de côte en façade XXX et les mesures d'adaptation associées
Comment sont réglementés les usages dans les AMP ?
Quelles sont les aires marines protégées sur la façade ?
Qu'est-ce qu'une zone de protection forte ?
Quels sont les besoins portuaires d'un projet d'éoliennes en mer ? Quel est l'état de préparation des ports français pour soutenir ce développement ?
Quel est l'état des lieux de la filière industrielle de l'éolien en mer ?
Quelles sont les grandes caractéristiques des parcs éoliens de la construction au démantèlement ?
Comment raccorder les parcs d'éoliennes en mer ?
Combien coûte un parc éolien en mer et son raccordement ? Quelles en sont les retombées financières et fiscales ?
Comment l'Etat a choisi de soutenir le développement de l'éolien en mer ?
Quel est le bilan carbone d'un parc éolien en mer ?
En quoi consiste la démarche "éviter, réduire, compenser" ?
Résultats des études bibliographiques pour les zones marines et terrestres de la façade
Impacts de l'éolien en mer et des ouvrages de raccordement sur l'environnement
Quelles sont les travaux de recherche en cours visant à améliorer la connaissance des impacts environnementaux de l'éolien en mer et du raccordement ?
Les autres énergies marines renouvelables. Pourquoi ne pas les planifier pas de la même manière ?
Comment choisir les emplacements des projets de parcs éoliens en mer ?

- En entrée de débats publics :
 - ✓ Toutes synthèses BEE, fiches activité et coûts de la dégradation liées à la DCSMM
 - ✓ Carte de synthèse des enjeux socio-économiques et des enjeux environnementaux par façade
 - ✓ Rapport pédagogique à destination du public sur interaction éolien/biodiversité
 - ✓ Études éolien / vents, visibilité et éolien/ vagues, sols, sous-sols marins commandées respectivement à Météo France et au SHOM
 - ✓ Études spécifiques éolien/paysage/patrimoine et photomontages
 - ✓ Carte intégrative des enjeux et risques cumulés de l'éolien en mer pour la biodiversité en zone maritime
 - ✓ Cartes des enjeux et des sensibilités dans les zones d'étude terrestres pour le raccordement de parcs éolien en mer
- En cours de débats publics :
 - ✓ Focus éventuels sur une thématique suivant le cours du débat



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**

GéoLittoral



Le portail de la planification de la mer et du littoral

Accès rapide



Portail de la planification
de la mer et du littoral



Portail Aquaculture



Énergies marines
renouvelables



La Stratégie nationale
pour la mer et le littoral



Stratégie nationale de
gestion intégrée du trait
de côte



Visualiseurs thématiques

[Cliquez sur l'image ci-dessous pour accéder à l'application](#)

Portail de la planification de la mer et du littoral

Bienvenue sur le portail !

Pour faciliter l'utilisation du portail et mieux appréhender les outils disponibles, voici un [tutoriel d'utilisation](#).

Bonne visite !

Pour toute remarque, complément et anomalie constatée, ou si vous souhaitez télécharger une donnée, n'hésitez pas à [nous contacter par mail](#).

[Revenir à la page d'accueil](#)

© Ministère en charge de l'environnement
© Ministère en charge de la mer

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Cerema
ESRI, FAO, NOAA

D'autres éléments s'articulent avec ce portail :

- des [visualiseurs cartographiques](#) sur les enjeux socio-économiques et les enjeux écologiques des 4 façades maritimes métropolitaines ;

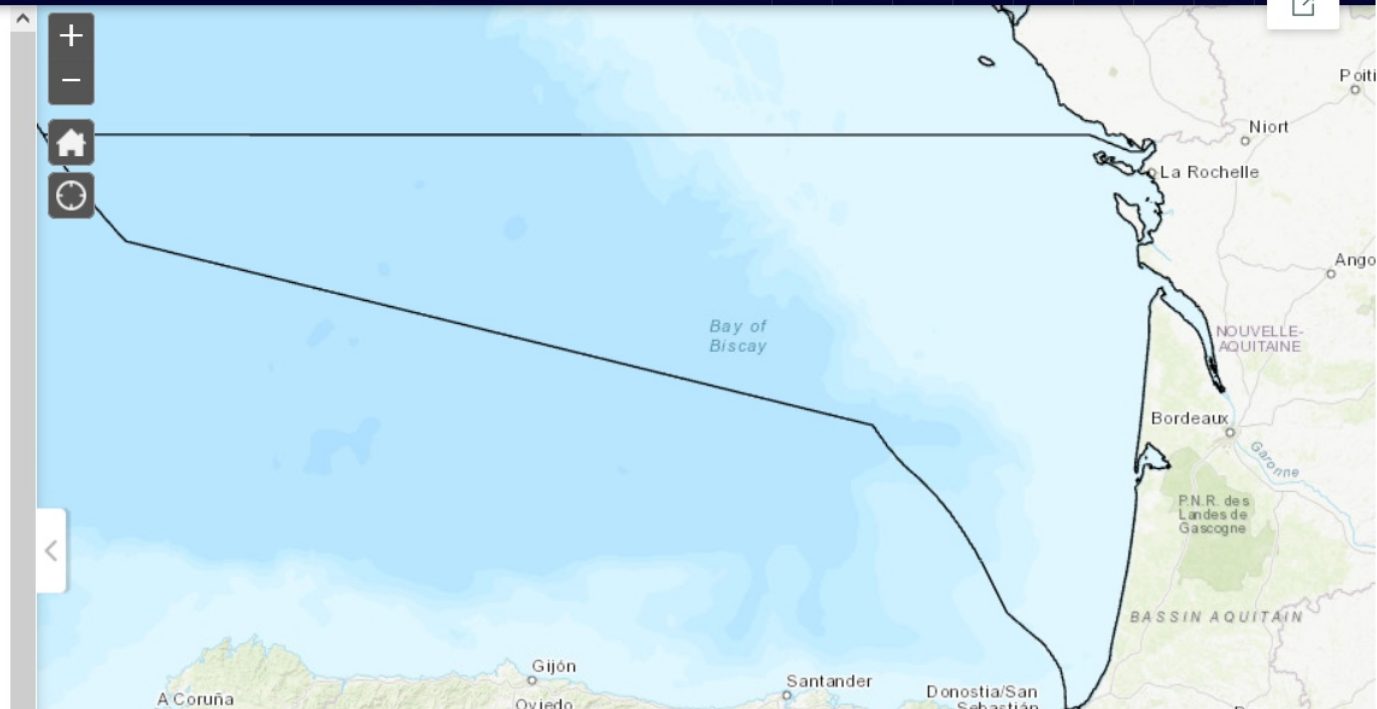
Bienvenue sur le portail !

Pour faciliter l'utilisation du portail et mieux appréhender les outils disponibles, voici un [tutoriel d'utilisation](#).

Bonne visite !

Pour toute remarque, complément et anomalie constatée, ou si vous souhaitez télécharger une donnée, n'hésitez pas à [nous contacter par mail](#).

[Revenir à la page d'accueil](#)



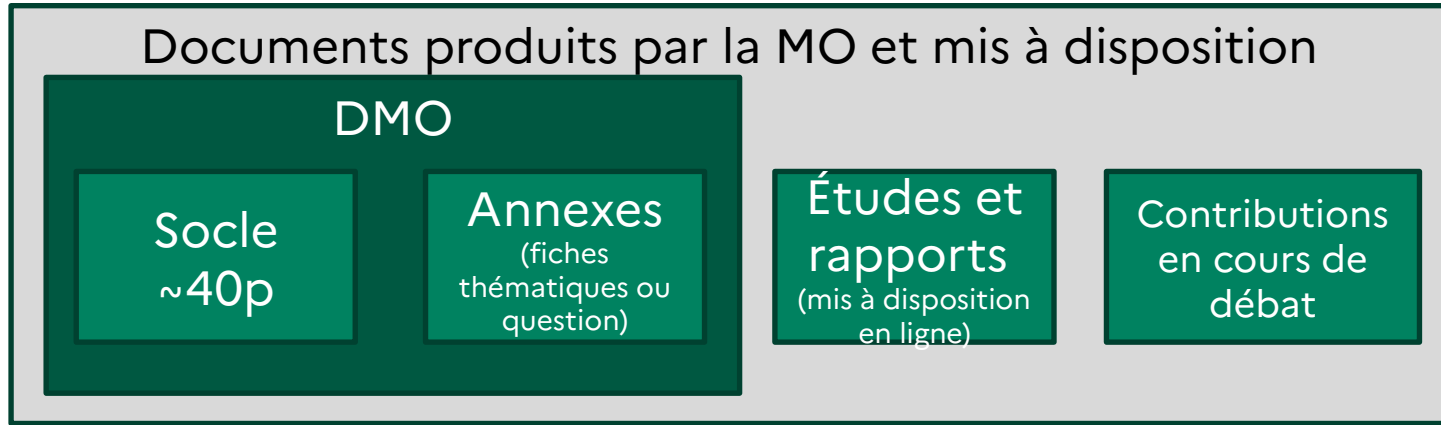


MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**

Structure du DMO



- Document socle :

Présentation des objets

- ✓ Planification maritime à l'échelle d'une façade
- ✓ Cartographie de l'éolien en mer
- ✓ Place du débat public et questions posées

Etat des lieux

- ✓ Activités maritimes (diagnostic + évolution, incidences sur le milieu et interactions)
- ✓ Le milieu marin et une évaluation de son état

Grands facteurs d'évolution

- ✓ Changement climatique : impacts sur les activités et le milieu
- ✓ Renforcement de la protection de la biodiversité
- ✓ Développement de l'éolien en mer

Orientations pour la façade

- ✓ Compte-tenu de l'état des lieux et des évolutions attendues, orientations générales pour le développement de la façade
- ✓ Scénarios de cartes de vocation

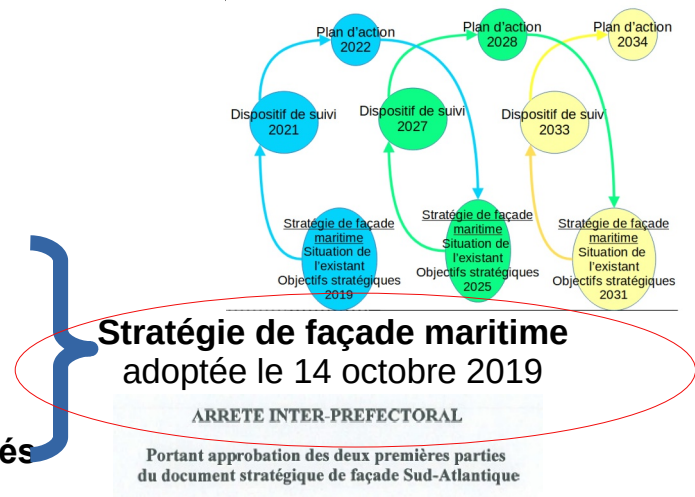
Rappel du cadre réglementaire général

Le DSF se structure en 4 parties, chacune renouvelée tous les 6 ans :

1. La **situation de l'existant** (y compris ses enjeux)
2. La définition des **objectifs stratégiques** et des **indicateurs associés**

=> ce volet stratégique du DSF permet de déterminer des objectifs stratégiques pour atteindre les orientations souhaitées par la vision à horizon 2030 pour la façade Sud-Atlantique

3. Les modalités d'évaluation de la mise en œuvre des DSF
=> le dispositif de suivi (*adoption 28 octobre 2021*)
4. Le plan d'action pour apporter des réponses concrètes, adaptées aux territoires (*adoption le 4 mai 2022*)



Volet opérationnel

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL
Portant approbation de la troisième partie du document stratégique de façade Sud-Atlantique (dispositif de suivi)

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL
Portant approbation de la quatrième partie (plan d'action) du document stratégique de façade Sud-Atlantique

Un document synthétique...

- * 1ère partie composée de la situation de l'existant (diagnostic, enjeux, vision d'avenir pour le territoire)
- * 2ème partie constituée des objectifs stratégiques et de la planification de l'espace maritime (carte des vocations)



... et 9 annexes

*Annexe 6 sur les objectifs stratégiques
(environnementaux et socio-économiques)

* Annexe 8 sur les fiches descriptives des
zones délimitées dans la carte des vocations

Mise à jour SFM : rappel du contexte

Liste des annexes

■ Annexe 1

Diagnostic de l'existant

■ Annexe 2

Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

■ Annexe 3

Arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

■ Annexe 4

Carte des enjeux socio-économiques

■ Annexe 5

Carte des enjeux environnementaux

■ Annexe 6

Objectifs stratégiques et indicateurs associés

■ Annexe 6.a

Tableau des objectifs stratégiques socio-économiques et indicateurs associés

■ Annexe 6.b

Tableau des objectifs stratégiques environnementaux et indicateurs associés

■ Annexe 6.c

Fiches descriptives des objectifs stratégiques environnementaux

■ Annexe 7

Tableau des dérogations

■ Annexe 8

Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

■ Annexe 9

Atlas cartographique

La vision locale de la SNML, adoptée en 2019, avait été élaborée à l'initiative des services de l'Etat puis discutée dans les différentes commissions du CMF avant d'être soumise à la consultation du public et des instances.

Elle fixait le **futur souhaité** pour la façade Sud-Atlantique d'ici 2030 autour de 3 piliers et doit être mise à jour :

- **Une exigence : le maintien d'un patrimoine marin d'exception :**
Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux.
- **Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques :**
Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces.
- **Un levier : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation :**
Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en R&D et innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel.

Deux déclinaisons de la Vision 2030, éléments centraux de la stratégie de façade maritime

1ère déclinaison : l'affirmation d'objectifs stratégiques pour la façade

* 26 objectifs stratégiques socio-économiques généraux déclinés en 64 objectifs particuliers,

assortis d'indicateurs,

issus de la concertation avec les acteurs de la façade SA.

Mise à jour SFM : rappel du contexte

Thème/filière	Objectifs stratégiques socio-économiques
1. Pêche professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle à terre comme en mer pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins 2. Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable
2. Aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer la gestion des eaux permettant la pérennisation de l'activité aquacole 2. Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes 3. Valoriser l'activité pour le maintien du tissu social et économique
3. Ports/transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la compétitivité et la complémentarité des ports, améliorer leur desserte et favoriser le report modal
4. Industrie navale et nautique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser la compétitivité des industries navale et nautique et adapter les flottes aux enjeux de la transition écologique
5. EMR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la montée en puissance de la filière EMR par une planification adaptée 2. Soutenir la R&D sur le secteur pour le déploiement de ces technologies
6. Sédiments marins et estuariens	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer les extractions de sédiments dans une approche de développement durable répondant aux besoins des filières et des territoires à l'échelle du Golfe de Gascogne
7. Plaisance/loisirs nautiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser l'occupation de l'espace dans les ports de plaisance et zones de mouillage dans le respect de la qualité de l'eau et des écosystèmes marins 2. Maintenir l'attractivité des sites de pratique pour une cohabitation des activités, harmonieuse avec leur environnement
8. Tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires
9. Risques littoraux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients 2. Une qualité des eaux littorales garante du maintien de l'ensemble des usages
10. Sécurité et sûreté maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire et contenir les risques de pollution 2. Garantir des conditions de navigation sûres 3. Optimiser les moyens de surveillance
11. Paysages, sites et patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger le patrimoine et les sites attractifs 2. Valoriser le potentiel patrimonial et paysager du littoral
12. Connaissance/recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances
13. Innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'innovation dans l'ensemble des filières porteuses en construisant des synergies et en valorisant les partenariats 2. Favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans la démarche d'innovation
14. Formation/sensibilisation/attractivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer 2. Un public conscient du potentiel et de la fragilité de la mer

Mise à jour SFM : rappel du contexte

* 14 objectifs stratégiques environnementaux généraux déclinés en 54 objectifs particuliers,

assortis d'indicateurs et de cibles au titre du 2ème cycle du PAMM,

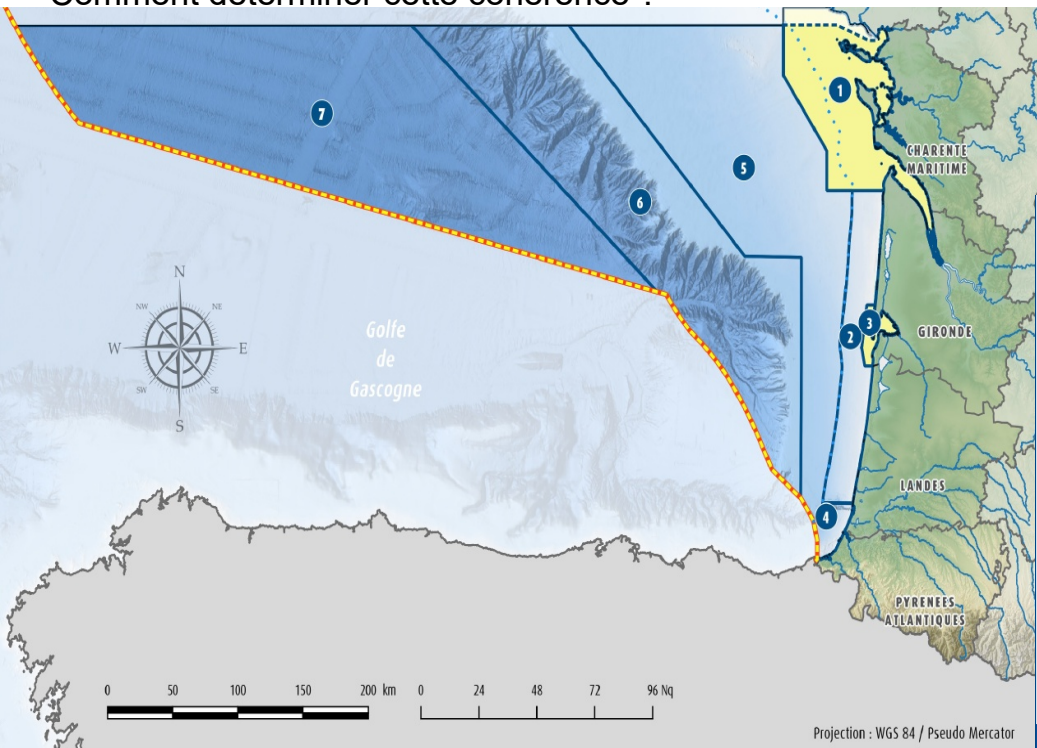
traitant du bon état écologique de notre milieu marin (biodiversité marine, exploitation des espèces commerciales, les déchets, les pertes d'habitats...)

Descripteur	Objets cibles	Objectifs stratégiques en bon état
<p>D1</p> <p>La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptés aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.</p>	Habitats Benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
<p>D2</p> <p>Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.</p>	Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
<p>D3</p> <p>Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.</p>	Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
<p>D4</p> <p>Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives</p>	Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
<p>D5</p> <p>Eutrophication d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygenation des eaux de fond, est réduite au minimum.</p>	Eutrophication	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
<p>D6</p> <p>Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés</p>	Intégrité des fonds marins	9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
<p>D7</p> <p>Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins</p>	Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) qui soient défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
<p>D8</p> <p>Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution</p>	Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
<p>D9</p> <p>Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables</p>	Contaminants - aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et physicochimiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
<p>D10</p> <p>Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin</p>	Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
<p>D11</p> <p>L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin</p>	Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

2^{de} déclinaison : la carte des vocations, outil de planification

=> Fixation de vocations assignées à des espaces maritimes cohérents.

Comment déterminer cette cohérence ?



Mise à jour SFM : rappel du contexte

- * par unités environnementales,
- * par regroupements d'enjeux et de questionnements similaires,
- * par appropriation par les usagers,
- * par désignation par les Pouvoirs publics d'une utilisation préférentielle.

- 1 Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis**
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.
- 2 Côte sableuse aquitaine**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées, à l'atteinte du bon état du milieu marin et à la prise en compte de l'évolution du trait de côte.
- 3 Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**
Connaissance et protection du milieu marin; développement durable des activités maritimes.
- 4 Côte rocheuse basque, estuaire de l'Adour, Gouf de Capbreton**
Usages et activités maritimes et littorales en cohabitation, conditionnés à la réduction des pressions cumulées pour l'atteinte du bon état écologique, la prise en compte de l'évolution du trait de côte, privilégiant les activités historiques emblématiques (pêche, port de commerce, tourisme, plaisance et loisirs nautiques).
- 5 Le plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation notamment avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 6 Le talus continental**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à fort enjeu écologiques.
- 7 La plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines, conditionnées par la nécessité d'une meilleure connaissance de la zone.

En résumé, les travaux à venir :

=> pour le DMO/mise à jour SFM

- * état des lieux

- * orientation générale pour le développement de la façade (= vision)

- * scénarios cartographiques (Géolittoral)

=> in fine, adaptation des objectifs stratégiques sur le temps long

Les propositions d'ajustement de la vision pour la façade sont issues :

- des retours de la Commission spécialisée Lien terre mer (CRPMEM, OFB, FFCK, personne qualifiée M. Castège, CD 17, Membre CB AG Industrie portuaire)
- des travaux des services de l'État du 4 mai (DIRM, DREAL, DDTM, OFB, SGAR, PREMAR)



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**

L'objectif de la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique est de mettre en œuvre à l'horizon 2050 un projet de développement global pour notre façade maritime, traduisant les axes majeurs de la stratégie nationale pour la mer et le littoral révisée. Pour y parvenir, les atouts ne manquent pas et doivent être pleinement exploités : des espaces naturels et un patrimoine culturel préservés, des filières professionnelles dynamiques et ouvertes à l'innovation, des identités fortes porteuses de sens pour la façade maritime.

La première stratégie de façade maritime a permis de proposer les termes d'une trajectoire pour l'atteinte du bon état écologique des milieux marins par un ajustement des pratiques permettant un développement durable des activités tout en diminuant les pressions sur le milieu marin.

Même si des lacunes subsistent, notamment du fait du caractère mouvant de ces milieux et des ressorts de son évolution dans le temps et l'espace, les connaissances sur la mer et son environnement immédiat (oiseaux marins, interface terre-mer) se sont accumulées, grâce aux différents dispositifs de suivi du DSF et au développement des usages. Des événements exceptionnels sont néanmoins intervenus ces dernières années (pandémie, canicules, incendies), pour certains symptomatiques du changement climatique. Ces éléments doivent être intégrés dans la construction de la vision pour la façade. Pour définir les conditions spatiales et temporelles d'un développement durable du territoire, les schémas simples de compréhension, les relations causales des phénomènes naturels ou sociaux, l'exploitation de la diversité des ressources marines tout en recherchant leur préservation se complexifient. La solidarité amont-aval a alors une place à jouer pour apporter des réponses et agir, sans pour autant s'orienter vers un diptyque « responsable/coupable ».

Cette stratégie de façade doit aussi permettre d'assurer une planification des espaces maritimes **intégratrice des enjeux climatiques et de la transition énergétique induite**. Cette planification, qui inclut la frange littorale et les risques côtiers afférents, est porteuse de synergies entre les différentes activités de la façade maritime. **Elle doit tenir compte des activités de production contribuant à la souveraineté alimentaire**, telles la pêche ou l'ostréiculture, et des zones nécessaires aux activités de défense et plus particulièrement celles liées aux essais.

Cette stratégie est un document révisable tous les 6 ans. Mais l'ambition qu'elle porte et son opposabilité juridique aux autres documents de planification imposent de **se projeter à un horizon 2030 et au-delà autour d'une vision partagée**.

Modifications proposées

- * Bilan 1^{er} cycle et prise en compte de l'évolution des 6 dernières années (covid, canicules, incendies)
- * Evolution des connaissances sur le milieu marin + complexification des interactions
- * Intégration du changement climatique, de la transition énergétique induite et des préoccupations de souveraineté alimentaire
- * Projection de ce cycle vers 2030 et au-delà

1.1. Une exigence : le maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception

Une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité **et quantité** – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. Les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules **ainsi que les frayères et nurseries de poissons**. **Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales**. Les acteurs de la gestion de l'eau des bassins versants amont doivent naturellement s'impliquer dans la préservation des milieux marins et le lien terre-mer.

Cette dépendance des activités vis-à-vis de l'eau nécessite la mise en place d'actions et de mesures qui contribuent au maintien du bon état des masses d'eaux, **par l'adaptation des équipements et aménagements aux changements climatiques (solutions fondées sur la nature, poursuite du renforcement du traitement des eaux par les stations d'épuration littorales, réutilisation des eaux usées...)**.

La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.

Modifications proposées :

- * Précision sur l'impact de l'eau douce en quantité (pas seulement qualité) sur le milieu marin
- * Réajustement des impacts des prélèvements amont des fleuves sur les activités, nurseries/frayères
- * Implication naturelle des acteurs amont/aval dans la préservation des milieux et le lien terre mer
- * Précision sur les actions d'adaptation des équipements et aménagements au changement climatique
- * Suppression mention au PAMM de 2016



Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d'exception

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception : près de 70 aires marines protégées ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...). Ce réseau doit évoluer pour renforcer la préservation des enjeux écologiques forts et majeurs patrimoniaux de la façade Sud-Atlantique. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine. Il est aussi le support de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, et le garant d'une production primaire de qualité (pêche maritime, aquaculture...).

L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des enjeux de territoires est un facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

Modifications proposées :

- * Précision sur les AMP existantes et la nécessaire évolution du réseau pour renforcer la préservation des enjeux écologiques forts et majeurs
- * Indication sur le lien milieu marin/production primaire de bonne qualité
- * Modification sémantique pour resituer les enjeux des territoires



Des territoires littoraux résilients face au changement climatique

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens **face au changement climatique et à l'urbanisation croissante du littoral**. Au **Nord de la façade, le littoral** est fortement exposé au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine **et la côte rocheuse basque sujette au retrait du trait de côte** ont conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités.

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers **par des stratégies adaptées et ambitieuses**.

Modifications proposées :

- * Mention du changement climatique dans le titre
- * Précision sur les risques qui concernent le littoral du nord de la façade (pas seulement la Charente-Maritime ou la côte)
- * Lien risques littoraux/changement climatique et urbanisation croissante du littoral
- * Précision sur la côte rocheuse basque à citer sur l'érosion du trait de côte
- * Identification des stratégies des collectivités sur les risques littoraux



1.2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

~~Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique~~

~~La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.~~



Modifications proposées

* Intégration de cet item dans l'item « Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local »

1.2 Notre projet : une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques

La Nouvelle Aquitaine, un territoire contribuant activement aux objectifs nationaux de **neutralité carbone**

La production d'énergies renouvelables **contribuant au mix énergétique** y est avérée. Les projets industriels de la façade tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur et l'hydrolien estuarien **contribuent aux objectifs nationaux de neutralité carbone pour 2030**.

La planification de nouvelles zones de développement de parc éolien flottant s'inscrit dans les objectifs de développement de puissance installée pour 2050, contribuant ainsi à un maillage stabilisé de la fourniture énergétique pour la façade.

Modifications proposées :

- * Débuter par cet item sur l'énergie avec un titre ajusté à la neutralité carbone
- * Mention du mix énergétique
- * Intégration des projets EMR contribuant aux objectifs nationaux de neutralité carbone
- * Planification à horizon 2050 d'un maillage stabilisé du territoire



Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local

Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, d'extraction de matériaux, du nautisme, de la glisse et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine (ostréiculture et pêche) doivent poursuivre des transitions structurelles rendant les métiers attractifs et intégrer l'économie circulaire dans leur modèle de développement. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique est une opportunité à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi, répondant aux attentes de la société. Le renouvellement des navires de pêche doit intégrer structurellement les nouvelles technologies énergétiques de propulsion. La revalorisation des matériaux de dragage représente un enjeu de transition écologique des ports et des travaux maritimes.

L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager, en synergie avec le [SRADET](#). L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine de « faire de l'océan notre avenir » s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.

Modifications proposées :

- * Poursuite des transitions énergétiques et écologiques des filières intégrant l'économie circulaire
- * Intégration des éléments de l'ancien item sur la transition des filières
- * Mention du SRADET



Des ports attractifs au service de l'économie régionale décarbonée

Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonnay-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue, **notamment au travers d'Aquitania Port Link. Les ports prennent en compte les aménagements nécessaires consécutifs aux impacts du changement climatique.** Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration de connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

Modifications proposées :

- * Intégration d'Aquitania Port Link
- * Prise en compte des aménagements nécessaires au changement climatique



Une coexistence harmonieuse des usages, économe des ressources et des usages

Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique **et de l'urbanisation** sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources **et des espaces**.

En mer, le développement des parcs éolien impose une approche nouvelle des enjeux de cohabitation avec les activités préexistantes.

Modifications proposées :

- * Ajout urbanisation
- * Intégration d'un usage raisonné des espaces (pas seulement des ressources)
- * Ajout d'un paragraphe en mer pour avoir le pendant du paragraphe « littoral »



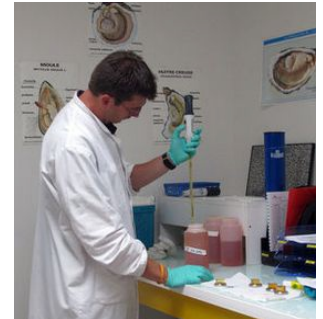
1.3 Nos/Des leviers/ Notre ambition / Des moyens d'action : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Davantage connaître la mer et communiquer

Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (CNRS, Universités de Bordeaux et La Rochelle, de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'INRAE...), qui mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires, **sont incités à se fédérer pour prioriser les efforts de connaissances là où les impacts sont méconnus dans le cadre de projets territorialisés. En outre, de nombreux réseaux ou organismes de recherche privés ou associatifs (AcclimaTerra, Centre de la Mer de Biarritz, Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine...). L'obligation de partage des données publiques au sein d'observatoires facilite le travail collaboratif des chercheurs et les échanges entre ces structures autour des grands enjeux du territoire littoral. De nouveaux phénomènes émergents liés notamment au changement climatique seront appréhendés sous le prisme de la santé publique.**

Modifications proposées :

- * Changement de titre (encore à ajuster)
- * Proposition de fédérer les structures univ. et scientifiques pour prioriser les efforts de connaissances
- * Précision sur les réseaux et organismes de recherche existants
- * Création d'observatoire de partage de données
- * Appréhension du changement climatique au regard de la santé publique



1.3 Nos/Des leviers/ Notre ambition / Des moyens d'action : l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Davantage connaître la mer et communiquer

Les projets d'implantation d'infrastructures lourdes de type énergies marines renouvelables, nécessitent l'amélioration des connaissances des milieux marins par le suivi des impacts de ces projets sur les milieux existants. Un conseil scientifique de l'éolien permet d'objectiver ces suivis.

La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins. Les connaissances issues des sciences sociales devront être intégrées pour compléter la compréhension de ces milieux et mieux mesurer l'impact de ces projets sur la société.

Modifications proposées :

- * Ajout d'un paragraphe sur le suivi des impacts des projets en mer et la création d'un conseil scientifique
- * Mention des sciences sociales à intégrer pour comprendre les milieux marins



Des liens renforcés entre la communauté scientifique, la société civile et le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral

Les synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance **sont valorisées, sous l'impulsion du Conseil Maritime de Façade**. Les acteurs professionnels s'impliquent et portent les projets d'études scientifiques pour une meilleure acceptabilité des résultats scientifiques et une cohérence des projets.

Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel se renforcent **sur des projets structurants et concrets** (développement de filières, contribution aux objectifs de développement durable, transition écologique des filières maritimes). Avec le développement du fonds de dotation pour la biodiversité, l'État organise la collaboration entre le monde scientifique et le monde industriel. Une synergie des besoins de recherche des collectivités et de l'État dans la façade est à construire, en coordination avec le Conseil Régional.

Modifications proposées :

- * Mention du rôle d'impulsion du CMF
- * Implication des professionnels dans les projets d'études scientifiques
- * Mention de projets structurants et concrets
- * Mention du fonds de dotation pour la biodiversité
- * Proposition de construction des besoins de recherche des collectivités et de l'Etat



Développer des capacités de R&D pour l'adaptation des filières historiques et promouvoir l'innovation dans les secteurs émergents

Les innovations dans le domaine maritime permettent l'accompagnement **et la transformation** des filières pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique **et énergétique dont la décarbonation des modes de propulsion**). **La réglementation est adaptée pour mettre en œuvre des solutions techniques et technologiques permettant de faire face au changement climatique.** Les innovations dans le secteur maritime favorisent l'implantation de TPE-PME. La façade Sud-Atlantique continue à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

Modifications proposées :

- * Modification du titre
- * Précision sur la transformation des filières induite par les innovations
- * Adaptation de la réglementation pour faire face à l'évolution rapide des technologies
- * Mention des TPE/PME



Un public conscient de son interdépendance à la mer

À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge, l'ensemble des citoyens aux enjeux, aux perspectives (technologiques, pharmaceutiques, en termes de métiers, d'innovation...) et aux bonnes pratiques liés à la mer et au littoral.

Cette prise de conscience est collective (jeunes, nouvelles populations, populations âgées...). Des outils, notamment numériques, existent pour sensibiliser ces différents publics à la fragilité et au potentiel de la mer (marées de découverte, BiMer).

Les connaissances scientifiques sont valorisées. Leur qualité et leur expertise sont mises à disposition auprès du public, de manière accessible et synthétique.

Modifications proposées :

- * Modification du titre
- * Précision sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble des citoyens tant à la fragilité qu'au potentiel de la mer et au littoral
- * Informations sur les outils existants
- * Mention de la nécessité de vulgariser et communiquer les connaissances scientifiques



Des métiers de la mer réinventés et attractifs

Les transitions écologiques, numériques et énergétiques constituent une source d'emplois en croissance pour la façade maritime. Avec la transformation du marché de l'emploi tourné vers la mer, des formations adaptées sont mises en place à mesure de la décarbonation des techniques et des métiers. La réglementation est simplifiée pour faciliter l'accès aux professions maritimes. La mutation des métiers de la mer va créer des niches attractives. Des partenariats renforcent les connexions entre les lycées et universités et les entreprises pour augmenter l'attractivité des métiers de la mer.

En parallèle, l'amélioration des conditions de travail (cadre social, **visibilité sur les métiers**, **promotion sociale des parcours**, modernisation des navires,...) contribue à l'attractivité des métiers de la mer.

Modifications proposées :

- * Modification du titre
- * Adaptation des formations aux transitions écologiques, numériques et énergétiques
- * Simplification de la réglementation pour faciliter l'accessibilité des métiers de la mer
- * Mention des connexions facilitées entre entreprises/lycées et universités
- * Précision sur l'amélioration des conditions de travail





MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**

Échanges sur l'état des lieux DSF

Chapitre 1 : État des lieux	
1.1. Les activités maritimes et littorales	
1.1.1. Exploitation des ressources vivantes	
	La pêche
	L'aquaculture et la conchyliculture
	La transformation et la commercialisation des produits de la mer
1.1.2. L'exploitation des ressources non vivantes	
	L'extraction de matériaux
	La production d'électricité (y compris EMR)
	Les activités pétrolières et gazières
1.1.3-Le transport maritime et les ports	
1.1.4. Travaux maritimes	Les travaux publics maritimes
	Les câbles sous-marins
1.1.5. La construction navale	
1.1.6. L'action de l'État en mer	
1.1.7. La défense	
1.1.8. Loisirs	La pêche de loisir
	La plaisance et les sports nautiques
1.1.9. Tourisme côtier et maritime	
1.1.10. Gestion et contrôle de l'environnement marin	
1.1.11. Activités littorales à dominante terrestre	L'agriculture et la sylviculture littorales
	L'industrie
	L'urbanisation de la frange littorale

Chapitre 1 : État des lieux	
1.2. Les écosystèmes marins et littoraux	Éléments descriptifs de la façade
	Évaluation de l'état écologique des milieux marins et littoraux (Le PAMM est structuré en 11 descripteurs)
1.3. Les sites , les paysages et le patrimoine naturel	Les sites et les paysages de la façade
	La gestion du DPM et le libre-accès au rivage
1.4. Les risques	
1.5. La connaissance, la recherche, l'innovation et la formation	Recherche et innovation
	Formation maritime et sensibilisation
1.6. Les initiatives locales de planification ou de gestion intégrée de la mer et du littoral	Le cadre juridique
	Les outils de planification
1.7. Interactions entre activités et environnement	Interactions entre activités
	Interactions entre activités et environnement



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Planification maritime : préparation du débat public et attendus, calendrier**
- **Présentation Géolittoral (outil de cartographie)**
- **Présentation des travaux sur l'état des lieux et la vision de la stratégie de façade maritime et des outils cartographiques**
 - Travail en séance sur les amendement à apporter à la vision (intégrant les remarques CS Lien terre mer)
 - Échanges sur l'état des lieux
- **Points divers**